

Décision n°2023-10

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE
POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES COMMUNAUTAIRES LABELISES
QUAL'ITI CREUSE POUR L'ANNEE 2023.**

Vu la délibération n°2020/07/30 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président pour « *Autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires, pour toutes les opérations d'un montant total limité à 15 000 € HT.* »

Vu la compétence de la Communauté de communes relative à « la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation » inscrit au bloc de compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Vu le classement d'intérêt communautaire de 30 sentiers de randonnées multi-pratiques et de 11 sites naturels,

Vu que la Communauté de communes a en charge l'entretien de ces sites et sentiers (végétation, balisage, équipements, signalétique),

Vu le règlement d'aide du Conseil Départemental de la Creuse en matière d'entretien des sentiers de randonnées labellisés Qual'iti Creuse,

Vu la délibération n°2021/03/2021 du 23/03/2021 relative à l'attribution du marché 2021-07 Entretien des sites et sentiers de randonnée communautaires (balisage et végétation) 2021-2023,

Vu la délibération n°2023/04/28 en date du 04 avril 2023 approuvant le projet de budget principal pour l'année 2023 ;

Le Conseil Départemental de la Creuse apporte son soutien financier aux collectivités pour l'entretien des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) ayant obtenu le label « Rando Qual'iti Creuse ». Les sentiers intercommunaux qui répondent à ce critère sont au nombre de 12 pour un linéaire total de 100,86 km.

Cette aide porte sur 30% du montant HT, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 90 €/km/an dans le cas où la collectivité fait appel à des chantiers d'insertion.

Sur la base des prix retenus pour le marché 2021-07, des besoins d'entretiens 2023 et des sentiers éligibles, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire labellisés « Quali'ti Creuse » : 6 253,13 €	- Conseil Départemental de la Creuse - 30% : 1 875,95 € - Communauté de communes - 70% : 4 377,18 €
TOTAL DES DEPENSES : 6 253,13 €	TOTAL DES RECETTES : 6 253,13€

Monsieur Le Président,

- **Approuve** le programme d'entretien et le plan de financement 2023 de l'opération présentée.
- **Sollicite** le concours financier auprès du Conseil Départemental de la Creuse pour l'année 2023.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 11/05/2023

Le Président
Sylvain GAUDY

